

Le communiqué du conseil des ministres du 23 avril 2020

Le Conseil des ministres s'est tenu, le jeudi 23 avril 2020 en visioconférence, sous la présidence du Chef de l'État, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Le Chef de l'État a, à l'entame de sa communication, abordé la question du renforcement significatif de la vigilance, des dispositifs de prévention et d'alerte, face à la transmission communautaire du COVID-19. Sur ce sujet, il a insisté, auprès du ministre de la Santé et des autres membres du Gouvernement, sur l'impératif de prendre des mesures appropriées pour freiner la transmission communautaire sur le territoire national. A cet effet, il a insisté sur l'urgence de bâtir une communication et une sensibilisation adaptées en direction des populations.

Le Président de la République a, également demandé aux ministres concernés de veiller à l'application stricte de nouvelles mesures préventives, au niveau des marchés, des transports, espaces de commerce et autres lieux recevant du public.

Le Chef de l'État, a indiqué le maintien des horaires du couvre-feu. Il a, en outre, exhorté le Gouvernement à œuvrer pour la confection locale de masques homologués et la généralisation de leur port par les populations.

Le Président de la République a, informé le Conseil avoir pris part, les 22 et 23 avril 2020, à des sessions de visioconférence du Bureau élargi de l'Union africaine et du Sommet extraordinaire de la CEDEOA au sujet de la riposte contre le COVID-19.

Il a par ailleurs, informé le Conseil du montant de la contribution financière du Sénégal au fonds africain de riposte contre la pandémie, pour un montant d'un milliard de francs CFA.

Revenant sur la création du Fonds de riposte et de solidarité « FORCE COVID-19 », il a souligné que cet instrument de financement inédit, vise à prendre en charge intégralement le plan de contingence de la pandémie, et à consolider durablement la résilience économique et sociale du Sénégal. A ce titre, il a magnifié les contributions volontaires effectuées par les personnes physiques et morales qui s'élèvent à 17.33 milliards de francs CFA, au 21 avril 2020.

Le Chef de l'État a, notamment, insisté sur la nécessité de démarrer dans les meilleurs délais les activités du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du Force COVID – 19, dont il a nommé le Président et les membres, représentants l'ensemble des forces vives de la Nation.

Le Président de la République a, par ailleurs, rappelé l'importance qu'il accorde au maintien et à la relance des activités économiques post-crise, à travers le déploiement optimal du Programme de Résilience économique et social (PRES). Il a, dans cet élan, invité le Gouvernement à accompagner particulièrement les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la pêche, ainsi que les différents acteurs de l'économie informelle.

Le Chef de l'État a également demandé au Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, en rapport avec les ministres sectoriels, de finaliser un document d'évaluation et de planification du soutien de l'État aux différents secteurs de l'économie nationale.

Le Président de la République a, au titre du financement de la campagne agricole 2020-2021, insisté sur l'impératif d'assurer la souveraineté alimentaire du Sénégal, à partir de ses avantages comparatifs et compétitifs en matière de production agricole, horticole et industrielle. Il a, à ce titre, demandé au Ministre de l'Agriculture, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Économie, de prendre toutes les dispositions nécessaires au financement du programme national d'autosuffisance en riz (PNAR).

Le Chef de l'État a, également, invité le Ministre de l'Agriculture à actualiser, les composantes et les objectifs du Programme Agricole National pour les cinq (5)

prochaines années, à la lumière de nos ambitions en matière de production, de transformation et de consommation.

Le Président de la République a en outre demandé au Gouvernement de prendre les dispositions pour le lancement, sans délai, par l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et les collectivités territoriales, des opérations pré-hivernage d'entretien des réseaux d'assainissement.

Il a, enfin, au sujet, de l'amélioration durable du cadre de vie des populations, demandé aux ministres concernés, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les autorités administratives, de veiller à la propreté et à la sécurité des marchés et autres espaces publics sur l'ensemble du territoire national.

Le Chef de l'État a clos sa communication sur la prise en charge des doléances syndicales à l'occasion de la fête internationale du travail.

Le Président de la République a, enfin, félicité et souhaité ses meilleurs vœux à toute la Oumah Islamique, à l'occasion du mois béni de Ramadan qui va débuter dans les prochains jours.

Au titre des Communications, le conseil a enregistré les communications de différents ministres.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le Projet d'ordonnance aménageant des mesures dérogatoires au fonctionnement des conseils départementaux, municipaux et de ville ;

- le projet d'ordonnance relative aux mesures fiscales et en soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie du COVID-19 ;

- le projet d'ordonnance relative à l'admission en franchise des droits, taxes et matériels sanitaires destinés à la lutte contre la pandémie ;

- le Projet de décret portant plan comptable de l'État ;
- le Projet de décret fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires ;
- le Projet de décret relatif à la gestion budgétaire de l'État.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Tening Sène, Docteur Vétérinaire est nommée Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aquaculture en remplacement de Monsieur Magatte BA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- Docteur Abdoulaye SOW, Chirurgien-Dentiste est nommé Directeur de l'hôpital de Agnam.

Fait à Dakar le 23 avril 2020

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement
Ndèye Tické Ndiaye DIOP